



Décorchaux CL 90-S

poudre ou pâte


Ref: CEDEPO20 – CEDEPA20

Description le Décorchaux® poudre ou pâte est une chaux aérienne éteinte pour le bâtiment ou chaux calcique (CL).

Propriétés fine et très blanche, elle est fabriquée industriellement depuis 1850.

Domaine d'application destiné en priorité à la réalisation de parements (enduit de finition : DTU 26.1) ou de badigeons (DTU 26.1 annexe B)

Composition calcaire du Bassin de Saint-Astier, légère présence de silice ce qui lui donne à la fois ses propriétés hydrauliques et aériennes.

Condition d'application température de 8 à 30°C pour les mortiers de chaux pure et 5 à 30°C pour les mortiers bâtards.
 humidifier les supports la veille et le jour de l'application. Par fortes chaleurs et (ou) vent notable, humidifier et maintenir humide par pulvérisations modérées l'enduit fini pendant 48 heures. Une protection de l'ensemble des façades exposées peut être nécessaire.
 La chaux est un produit caustique lorsqu'elle est sous forme de mortiers frais de badigeon, veillez à protéger les surfaces métalliques (zinc, aluminium...) le temps du séchage et de la carbonatation.

Préparation des supports doivent être propres et sains. Sur les zones où l'humidité est permanente (zone de marnage) il est préférable de se limiter à la réalisation de rejointement.

Les sables utilisés pour la réalisation d'enduits ou de mortiers doivent être lavés, propres et ne doivent pas contenir d'éléments fins inférieurs à 80 microns (granulométrie étalée 0/1 mm ou 0/2 mm pour la finition talochée, 0/3 mm à 0/5 mm pour les sous couches et autres finitions).

Dans conditions difficiles (froid et fortes expositions aux intempéries), il est conseillé d'ajouter du ciment à raison de 1 seau pour un sac de chaux. Enfin Sur des supports lisses et non absorbants, il est conseillé d'ajouter de la résine.

Equivalence 1 sac de 20 kg de poudre = 4 seaux de 10 L
 1 sac de 20 kg de pâte = 1,4 seau de 10 L

Dosage différent selon le type d'ouvrage et le sable utilisé, se reporter au DTU correspondant.

Conservation 1 an à partir de la date de fabrication, à l'abri de l'humidité et dans l'emballage d'origine non ouvert.

Conditionnement (EN 459.1)
 poudre : sac de 25 kg, palette de 1T, réf. CEDEPO20
 pâte : seau de 20 kg, palette de 660 kg, réf. CEDEPA20

F – 10/2007
 V1 – 10/2009 - 1/1